

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 4.02.2016	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à : (obligatoire) ad 15.027
Titre : Amendement au projet de décret approuvant les options stratégiques de NOMAD pour la période 2015-2022		
Contenu : Article 3 (nouveau) <u>Le Conseil d'État adressera tous les deux ans un rapport à la commission Santé et à la commission de gestion du Grand Conseil sur la maîtrise des risques de gestion liés à l'importante croissance de l'organisation. Le rapport portera en particulier sur la gestion des ressources humaines et sur l'économicité de l'organisation et des prestations.</u> L'article 3 devient article 4.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :